

SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE COMMERCE
DE ROCHEFORT ET TONNAY-CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-trois décembre à neuf heures trente,

Le Comité Syndical dûment convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni, en session ordinaire dans la Salle de Réunion du port de commerce à Rochefort, sous la présidence de Monsieur Gérard PONS.

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 11 décembre 2025 à 9h30, le Comité Syndical a été de nouveau convoqué le mardi 23 décembre 2025 à 9h30 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Etaient présents :

Membres titulaires du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
M. Gérard PONS	X	
Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE		X
M. Christophe SUEUR		X
Mme Ghislaine GUILLEN		X
Mme Fabienne LABARRIERE	X	
M. Christophe BERTAUD	X	
M. Hervé BLANCHE		X
M. Sébastien BOURBIGOT	X	
M. Alain BURNET		X
M. Emmanuel ECALE		X

Membres suppléants du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Dominique RABELLE (<i>suppléante de Gérard PONS</i>)		X
M. Jean PROU (<i>suppléant de Caroline CAMPODARVE</i>)		X
Mme Véronique RICHEZ-LEROUGE (<i>suppléante de Christophe SUEUR</i>)		X
Mme Marie-Pierre QUENTIN (<i>suppléante de Ghislaine GUILLEN</i>)		X
M. Loïc GIRARD (<i>suppléant de Fabienne LABARRIERE</i>)		X
M. Lionel PACAUD (<i>suppléant de Christophe BERTAUD</i>)	X	
M. Eric AUTHIAT (<i>suppléant de Hervé BLANCHE</i>)		X
M. Dimitri BUISSON (<i>suppléant de Sébastien BOURBIGOT</i>)		X
M. Thierry LESAUVAGE (<i>suppléant de Alain BURNET</i>)		X
Mme Lydie DEMENE (<i>suppléante de Emmanuel ECALE</i>)	X	

Autres que Membres du Comité syndical (Ils n'ont pas de voix délibératives)	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Mariette BLAISE – Syndicat Mixte		X
Mme Myriam CONIL-COMBEAU – Syndicat Mixte		X
M. Guillaume METAYER - Conseil départemental		X
M. Sylvain POULARD - Payeur départemental		X
M. Michael SICARD – Syndicat Mixte	X	
M. Olivier TREGRET - CARO		X
Mme Céline VIRON – Syndicat Mixte	X	

AR Prefecture

017-200073690-20251223-D2025_28-DE
Reçu le 24/12/2025

Nombre de Membres en exercice :	10
Nombre de Membres présents :	6
Nombre de Membres votants :	5
Nombre de suffrages exprimés :	5
Votes Pour :	5
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N° 2025/28

OBJET : Approbation des modalités de remboursement des frais de déplacement et de mission pour le Président et le Vice-Président

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article 2123-18,

Considérant que le Président et le Vice-Président du Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente ne bénéficient d'indemnités de fonctions,

Considérant que le Président et le Vice-Président sont amenés à se déplacer pour assurer la représentation du port lors de missions ponctuelles,

Considérant la nécessité de pouvoir rembourser les frais de déplacement au réel pour Président et le Vice-Président du Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente,

Après en avoir délibéré,

le Comité Syndical

DECIDE :

- D'approuver, pour une période de trois ans, le principe de remboursement au réel des frais d'hébergement et de repas du Président et du Vice-Président du Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente lors de leurs déplacements temporaires liés à une mission.

Adopté à l'unanimité, ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte
du port de commerce
Rochefort / Tonnay-Charente

Gérard PONS

